

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-432/SG/FIN autorisant Christos Achladiotis à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, plateau du Marabout, Titre fonciers n°° 930 et 1091.

n° 74-432/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
5 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Christos Achladiotis est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti et immatriculée au Livre foncier du territoire sous les n°° 930 et 1091 autrem de M. Roger Pierront.